

## ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL GALABOURDINE – SITE DE FARAMANS – 3/12 ANS

### FICHE D'INSCRIPTION VACANCES DE FIN D'ANNEE Du 23 décembre 2024 au 03 janvier 2025

NOM :	PRENOM :
AGE :	TEL D'URGENCE :

		Péri-loisirs MATIN 7h30-8h	Transport matin	Journée + Repas (arrivée 8h/9h, départ 17h/18h)	Transport soir	Péri-loisirs SOIR 18h-18h30
Semaine 1	Lundi 23/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi 24/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 25/12	FERIE				
	Jeudi 26/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 27/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

		Péri-loisirs MATIN 7h30-8h	Transport matin	Journée + Repas (arrivée 8h/9h, départ 17h/18h)	Transport soir	Péri-loisirs SOIR 18h-18h30
Semaine 2	Lundi 30/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi 31/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 1 <sup>er</sup> /01	FERIE				
	Jeudi 02/01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 03/01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Pour des raisons météorologiques ou d'annulation des prestataires le programme peut être modifié.  
Le remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif (voir le règlement de fonctionnement).*

**Attention, les navettes seront mises en place sous réserve d'un nombre d'animateurs suffisant.**

<u>Si votre enfant prend l'une des navettes, veuillez cocher la case :</u>	Commune	Horaires navette matin	Horaires navette soir
Champier / Faramans	<input type="checkbox"/> Champier (mairie)	8h	18h
	<input type="checkbox"/> La Frette* (Salle petite gare – ancien pompier)	8h15	17h45
	<input type="checkbox"/> Gillonnay (place de la mairie)	8h25	17h35
UNIQUEMENT du 23 au 27/12/2024 Saint-Etienne de Saint-Geoirs / Faramans	<input type="checkbox"/> St-Etienne de St-Geoirs (gare routière)	8h	18h
	<input type="checkbox"/> Virville* (école primaire)	8h25	17h35
	<input type="checkbox"/> Sardieu (église)	8h40	17h20

<b>UNIQUEMENT du 30/12/2024 au 03/01/2025</b> <b>Viriville / Faramans</b>	<input type="checkbox"/> Viriville* (école primaire)	8h25	17h35
	<input type="checkbox"/> Sardieu (église)	8h40	17h20
<b>UNIQUEMENT du 30/12/2024 au 03/01/2025</b> <b>St-Jean de Bournay / Faramans</b>	<input type="checkbox"/> St-Jean de Bournay* (place du marché rue Joseph Chavier) sauf lundi matin UNIQUEMENT : 51 av Nelson Mandela Intermarché	8h20	17h40
*Possibilité d'accueil à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 (péri-loisirs sur inscriptions de 7h30 à 8h et de 18h à 18h30)			

### Tarifs

En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué, aucun remboursement ne sera effectué.

<b>TARIFS accueils de loisirs extrascolaires 3-12 ans</b> <b>Vacances de fin d'année</b>			
<b>Quotient familial en cours</b>	<b>Transport matin ou soir</b>	<b>Péri-loisirs demi-heure</b>	<b>Forfait 5 jours obligatoire*</b> <b>(uniquement pour les vacances scolaires de fin d'année)</b>
0-300	0,65 €	0,50 €	34,00 €
301-500	0,65 €	0,50 €	39,50 €
501-700	1,00 €	0,50 €	45,00 €
701-800	1,00 €	0,60 €	50,50 €
801-1000	1,00 €	0,60 €	59,00 €
1001-1300	1,30 €	0,60 €	67,50 €
1301-1600	1,30 €	0,60 €	76,00 €
1601-1900	1,30 €	0,70 €	82,00 €
1901-2200	1,60 €	0,70 €	87,50 €
2201 et plus	1,60 €	0,70 €	93,00 €
*en cas de jour férié, proratisation du forfait au nombre de jours d'ouverture			

La Caisse d'allocations familiales participe au financement de cet accueil de loisirs.

**Impayés :** Le Trésor Public informe régulièrement la collectivité du suivi des impayés. Cette dernière est alors en droit de refuser l'accès aux prestations des familles faisant l'objet de plus d'un mois de retard. Il appartient alors aux familles de régulariser leur situation auprès du Trésor Public pour pouvoir accéder de nouveau aux prestations.

Je soussigné (e),....., responsable légal de l'enfant atteste qu'aucune modification n'est à apporter sur les documents d'inscriptions : dossier annuel, fiche sanitaire, fiche d'autorisations et informations relatives à la famille.

**Date :**

**Signature du responsable légal :**

Les informations recueillies par le biais de cette fiche d'inscription sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte les demandes d'inscription à l'accueil de loisirs. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public.

Les données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans conformément aux archives départementales sur support papier et numérique et sont transmises seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté et à la CAF uniquement en cas de contrôle.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : [rgpd@bievre-isere.com](mailto:rgpd@bievre-isere.com).